

Décision

Générale

colonial

Décision n° 938/PERS portant nomination du chef du service d'Etat de l'Aviation civile et du service de la Navigation aérienne.

n° 938/PERS

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
19 novembre 1970

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1970

Date du numéro
10 décembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Maurice Audibert, ingénieur divisionnaire des travaux de la navigation aérienne, 5° échelon, indice net 540, est, pour compter du 2 novembre 1970, date de son arrivée dans le Territoire, nommé chef du service d'Etat de l'Aviation civile et du service de la Navigation aérienne. Pour compter de la même date, M. Audibert est nommé ordonnateur délégué des dépenses et recettes du budget de l'Etat relevant du: 1° Ministère de l'Équipement (dépenses de personnel du service de l'infrastructure) : 2° Secrétariat général à l'Aviation civile (dépenses de personnel et du matériel).